



Envoyé en préfecture le 21/11/2023
Reçu en préfecture le 21/11/2023
Publié le 
ID : 031-213105471-20231121-DEC2023_42-AU

DÉCISION 2023 – 42
RELATIVE A LA DÉLIVRANCE D'UNE CONCESSION DANS
LE CIMETIÈRE COMMUNAL

Le Maire de la Commune de Seysses,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal,

Considérant que Madame ALVAREZ Evelyne, Marguerite a demandé une concession dans le cimetière de Seysses,

DECIDE

- Article 1 : Une concession du cimetière communal est délivrée à compter du 6 octobre 2023 à Madame ALVAREZ domiciliée à Seysses, Haute-Garonne, 16 impasse Jean Jaurès (31600).
- Article 2 : Cette concession de type caveau est accordée à titre familial pour 50 ans, soit jusqu'au 6 octobre 2073.
- Article 3 : Madame ALVAREZ doit verser à Monsieur le comptable public la somme de 500 € correspondant au montant de la concession et aux droits d'enregistrement y afférents.
- Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 21 novembre 2023

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP



